

Dévégetalisation de l'église

Vertige interdit



Dévégetalisation de l'église

Trois jeunes "cascadeurs" d'une entreprise Bigourdane spécialisée dans les travaux d'édifices travaillent sur le toit de l'église de Plaisance.

Ces travaux consistent à enlever toute une végétation parasite née de la présence des pigeons, leurs fientes encombrant les chenaux et donnent naissance à divers végétaux qui empêchent l'écoulement des eaux de pluie, disjoignent les pierres, et provoquent des écoulements d'eau dans l'antique édifice.

Les trois toitures sont aussi démoussées lors de cette opération afin que l'eau coule mieux sur les ardoises.

Les descentes des eaux pluviales seront aussi remises en place lors de ces travaux qui constituent la première tranche de la rénovation de l'édifice, pour les réaliser il est recommandé de ne pas avoir le vertige.



DSC08920.JPG



DSC08921.JPG



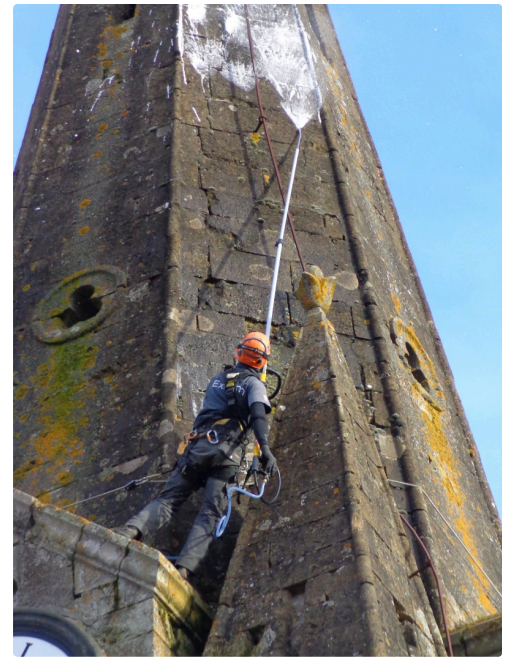
DSC08927.JPG



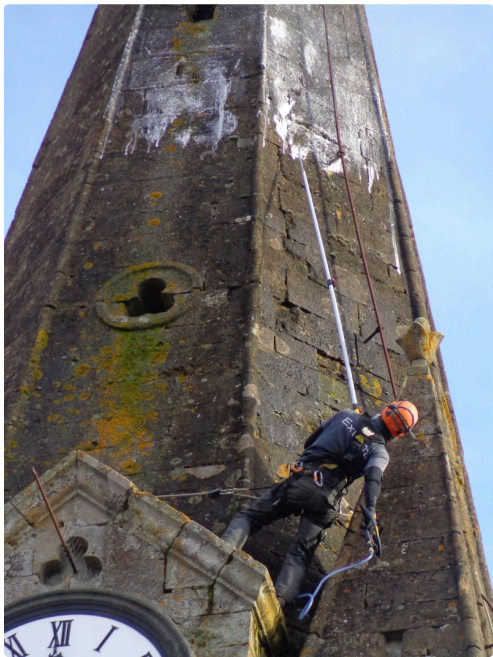
DSC08937.JPG



DSC08950.JPG



DSC08957.JPG



DSC08962.JPG